



SAISON 2018 – 2019

COMITE MIDI-PYRENEES



FEDERATION FRANCAISE DE TAROT

COMITE MIDI-PYRENEES

Présidence du Comité :
Régis RAMI - 06 11 78 02 93
52, Boulevard DELTOUR
31500 TOULOUSE

Commission des Compétitions Régionales :
Geneviève BAUMGARTEN- 06 86 66 21 33
16 Av de la 1ère Armée Française
09100 PAMIER

Secrétariat du Comité :
Richard AIN - 06 10 67 26 94
9, Avenue d'ETIGNY
47390 LAYRAC

Trésorier du Comité
Daniel GUILLOUF - 06 22 73 72 23
17 A Rue Gustave Eiffel
82000 MONTAUBAN

L'ASSEMBLEE GENERALE du 9 juin 2018

Les différents rapports présentés notamment ceux de la chambre de discipline, des jeunes, de la CCR et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

L'AG a été informée de l'avancement des recherches d'un lieu géographique central pour le déroulement des qualificatifs et le maintien de deux districts pour l'OPEN 2018-2019.

L'AG a souhaité alerter les présidents de club sur leur responsabilité quant au problème de la consommation excessive d'alcool lors de différents tournois.

L'AG a pris acte de l'avis des présidents de clubs sur le projet de location à Labastide Saint Pierre.

L'AG a décidé de maintenir le taux des cotisations inchangé pour 2018-2019 et pris acte de la réélection des quatre candidats sortants : A. Millet (578 voix) R. Ain (573 voix) G. Marc (534 voix)

J. Sauvagnac (368 voix)

L. Canil (164 voix) et P. Clavel (120 voix) ne sont pas élus. T. Déléris a renoncé à sa candidature.

L'ORGANIGRAMME DU COMITE

A) Le Conseil d'administration :

Président :

Régis RAMI

Secrétaire :

Richard AIN

Trésorier :

:

Daniel GUILLOUF

Membres :

Geneviève BAUMGARTEN, Claude BAROU, Gérard CASCALES,
Michel CHARLON, Serge ESTINGOY, Georges MARC, Alain MILLET,
Frédéric PIQUEMAL, Jeanine SAUVAGNAC

B) Les Commissions :

Commission des Compétitions Régionales

Présidente : Geneviève BAUMGARTEN

Membres : Gérard CASCALES, Daniel GUILLOUF, Alain MILLET, Frédéric PIQUEMAL,

Chambre de discipline régionale :

Président : Richard AIN

Membres : Claude BAROU, Georges MARC,

Suppléants : Jeanine SAUVAGNAC, Alain MILLET, Michel CHARLON.

Commission Jeunes : Geneviève BAUMGARTEN, Richard AIN, Michel CHARLON

Commission Promotion et Communication (site internet, Facebook...) : Michel CHARLON. Jérôme LABARBE (webmaster)

LES ARBITRES

Arbitres Nationaux

Yves CHEKLI	1000032
Jérôme LABARBE	1013977

Arbitres Régionaux

Geneviève BAUMGARTEN	2003455
Pascal CLAVEL	1001587
Franck LENOIR	1005658
Gilles MADON	1001049
Alain MILLET	1001528
Sylvie DEHON	2001010
Raymond TANAS	1001768
Michel CHARLON	1001278

CHAMPIONNATS REGIONAUX

1) Participation : Tout affilié peut et devrait participer aux championnats :

- Individuels : **Séries** 1ère, 2ème, Promotion (3^{ème} et 4^{ème} séries) **Open- Senior- Donnes libres**

- Equipes : **Triplettes** (1ère et ou 2ème division et ou 3^{ème} division) - **Quadrettes** (1ère et ou 2ème division et ou 3^{ème} division) - **Coupe de France - Libre** par équipes de 2- **Libre** par équipes de 4

Tous ces championnats sont organisés sous l'autorité de la C.C.R.

2) Organisation et règlement

L'organisation et le règlement des championnats régionaux sont établis par la C.C.R et soumis à l'aval du Président de Zone. Le règlement validé est disponible dès septembre sur le site internet et auprès des présidents de clubs.

Chaque tournoi est placé sous l'autorité et la responsabilité d'un ou deux arbitres. Ils sont également chargés de l'informatique. Les arbitres sont désignés par le Président de la C.C.R. et ne peuvent participer à la compétition.

La C.C.R. et les arbitres veilleront scrupuleusement à l'application du règlement et notamment, à respecter une interruption suffisante entre deux séances (repas, repos ...). L'arbitre remettra les feuilles de route de toutes les séances à tous les joueurs ou à toutes les équipes.

Le déroulement en continu est à proscrire.

IMPORTANT :

En début de tournoi, l'arbitre est tenu de donner tous les renseignements afférents à l'épreuve et d'afficher le règlement.

Il est rappelé aux arbitres de tous les tournois organisés au titre d'un championnat :

- D'appliquer strictement l'article 22, fascicule 1 :
« Les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre ; les mains de défense et le chien sont distribués par le preneur » (sauf dans le cadre des tournois en E 16 et en triplettes ou quadrettes promotion).
- D'interdire toute modification du chien distribué. Si à titre exceptionnel l'arbitre doit intervenir à ce sujet, il doit impérativement fournir un nouveau jeu préparé.
- D'utiliser le bristol " chien " de préférence pour les tournois en quadrettes et pour les matchs de la Coupe de France ; Pour les autres compétitions, le chien est noté sur les fiches ambulantes.
- De permettre aux joueurs ayant formulé une réclamation de consulter les documents concernant l'épreuve.

A la fin d'un tournoi, l'arbitre doit obligatoirement :

- Afficher les incidents et pénalités.
- Remettre gratuitement les feuilles de route.
- Attendre 10 mn pour les réclamations.
- Etablir le classement définitif et faire lecture de ce classement.
- Transmettre les fichiers classements (final + séances) au gestionnaire du site internet.
- Transmettre les fichiers « Extar » dans les 2 jours au Président de la CCR.

Pour toutes les compétitions du Comité, excepté en donnes libres, l'arbitre veillera à utiliser les paravents.

3) La C.C.R. recommande aux joueurs :

- De respecter les délais d'inscriptions et les horaires.
- De prévenir d'une absence avant la date du tournoi.

L'ABSENCE NON SIGNALÉE OU L'ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION POURRONT ENTRAINER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

- De respecter les règles de l'éthique, pour le bon déroulement des compétitions.
- De respecter les arbitres et leurs décisions.

4) Engagement : Voir le règlement des compétitions

ORGANISATION DES TOURNOIS DE VILLE

Le club organisateur a l'entière responsabilité du choix des tournois et bénéficie de la protection du comité.

Le ou les arbitres seront présentés au début du tournoi.

L'arbitre est chargé de l'établissement et du contrôle des résultats.

L'arbitre doit transmettre, au plus tôt, les fichiers classements au responsable du site internet

Les fichiers des PCN, le bordereau et le paiement sont à adresser à Frédéric **PIQUEMAL 3, rue Max AUB 09700 LE VERNET** mail : fred.piquemal@wanadoo.fr ; tél 06 13 31 17 74.

Dans tous les cas, Arbitres et Organisateurs sont invités à se montrer intransigeants vis à vis des personnes en état d'ébriété (exclusion recommandée des intéressés).

Tournois de ville :

Indices

Tournois en donnes libres, quadrettes et triplettes : indice 1.

Tournois duplicate individuel : indice 1,5 (selon nombre de joueurs)

L'indice supérieur : 1,2 (triplettes et quadrettes) ou 1,8 (D.I.) peut être appliqué lorsque le tournoi comporte plus de 52 joueurs.

Tarifification P.C.N.

Indice normal 0,3 € par joueur (0.16 FFT – 0.14 Comité)

Indice supérieur : 0,5 € par joueur (0.4 FFT – 0.10 Comité)

G.P. en donnes libres *: 0,5 € par joueur (0,16 FFT - 0,34 comité)

**Si plusieurs tournois en donnes libres sont organisés, seul le plus important est au tarif de 0,5€ pour le ou les autres le tarif est à 0,3€.*

Tournois de régularité :

Adresser, tous les trimestres, les fichiers PCN, le bordereau d'envoi et le paiement au responsable désigné par la CCR. Les fichiers PCN reçus après l'Ascension seront pris en compte la saison suivante.

FORMALITES ET TARIFICATION

1) Affiliation ou Ré affiliation des Clubs :

Envoyer le bulletin d'affiliation à **F. PIQUEMAL 3, Rue Max AUB 09700 LE VERNET**

Email : fred.piquemal@wanadoo.fr Tel : 06 13 31 17 74

accompagné des demandes de licences avec :

- Pour un renouvellement, un chèque de **110 €**

- Pour une création, un chèque de 40 € (**les 3 premières années**)

2) Affiliation des joueurs (tarifs inchangés)

Licence 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Séries :	37 €
3 ^{ème} série :	27 €
4 ^{ème} série :	15 €
Espoirs (si étudiant) :	10 €
Juniors :	6€ (joindre l'autorisation parentale)

Ajouter le N° de téléphone et l'adresse de messagerie internet avec l'accord de la personne.
La date de naissance est obligatoire.

Les opérations d'affiliation sont souhaitables à partir d'un fichier informatique.

3) Attributions liées à la possession d'une licence FFT :

- Elle permet de participer à toutes les compétitions.
- Elle donne droit de vote (Aux Assemblées de la FFT et du Comité).
- Elle sert d'assurance lors des tournois de Tarot FFT.
- Elle permet de recevoir les forfaits de qualification du Comité pour les championnats de France.
- Elle permet le bénéfice d'un tarif réduit dans les tournois et Grands Prix de Ville.
- Elle permet l'attribution de son classement annuel grâce aux points de classement national (P.C.N) gagnés pendant la saison.
- Elle permet de recevoir la publication périodique de la FFT et à l'accès de son site en ligne.

4) Frais d'inscription

Ils sont fixés par le club organisateur, pour les tournois de ville et, par la C.C.R., pour les championnats.

Pour les Grands Prix de Ville ce tarif sera minoré pour les licenciés.

Il est conseillé aux clubs de prévoir de 16 à 20 € pour les frais d'inscription et de consentir une réduction de 2 à 4 € pour les licenciés.

D'autre part il est demandé aux Présidents de Clubs de poursuivre la campagne d'affiliation lors des Grands Prix de Ville.

Le bordereau et le montant des licences enregistrées pendant le Grand Prix sont à adresser à :

Frédéric PIQUEMAL 3, rue Max AUB 09700 LE VERNET

Sur les affiches, le terme " Engagements " est à proscrire. Il est conseillé d'utiliser le terme " Frais d'inscription ". Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité Midi Pyrénées Tarot.

Pour les compétitions les clubs organisateurs sont invités à prendre en charge la restauration du ou des arbitres.

Aides aux joueurs

Attribution de 150 € par championnat de France pour chaque joueur qualifié hors comité et 100 € pour le championnat se déroulant dans le comité Midi Pyrénées.